

# Compte rendu de la séance du 3 Avril 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois de Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Widehem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Pierre LEQUIEN, Maire, en suite d'une convocation en date 27/03/2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.*

*Etaient Présents tous les conseillers municipaux en exercice  
Jeanine DELRUE est élue secrétaire.*

## **1 – COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2024 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2024 est approuvé des présents et représentés.

## **2 – DELIBERATION POUR LE VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ET AFFECTATION DE RESULTAT 2024 (DE 2025\_01)**

### **a) approbation du compte financier unique 2024 :**

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses :	139 127.43 €	Recettes :	211 580.75 €
Excédent 2024 :	72 453.32 €	Excédent antérieur :	376 191.83 €
		<b><u>Résultat de clôture :</u></b>	<b><u>448 645.15 €</u></b>

### **Section d'Investissement :**

Dépenses :	60 187.26 €	Recettes :	13 923.53 €
Déficit 2024 :	46 263.70 €	Excédent antérieur :	85 993.87 €
		<b><u>Résultat de clôture :</u></b>	<b><u>39 730.17 €</u></b>

### **b) Affectation du résultat :**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, le conseil municipal a délibéré. A l'unanimité des membres présents, il constate que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 448 645.15€. Il décide d'affecter la somme de 100 000€ en section de recette d'investissement et 348 645.15€ en section de recettes de fonctionnement.

## **3 – DELIBERATION CONCERNANT FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023 (DE 2025\_02)**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les taux d'imposition pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité des présents, les taux 2025 des contributions directes comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

	<u>Taux appliqués par le Conseil Municipal 2024</u>	<u>Taux appliqués par le Conseil Municipal 2025</u>
<u>Taxe d'habitation</u>	10.80 %	10.80%
<u>Taxe foncière sur le bâti</u>	32.15 %	32.15 %
<u>Taxe foncière sur le non bâti</u>	28.21 %	28.21 %

#### **4 – DELIBERATION CONCERNANT LE MONTANT DES SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LA COMMUNE AUX ASSOCIATIONS (DE 2025\_03)**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu plusieurs demandes de subventions émanant de différents organismes. Il demande donc au Conseil de définir celle à inscrire au budget 2025.

Après délibération et vote, sont accordées et sont inscrites au budget 2025 les subventions suivantes :

➤ <u>Coopérative scolaire :</u>	840€ (40€ x	➤ <u>Fondation du patrimoine :</u>	55€
21 enfants)		➤ <u>Eglise ouverte :</u>	150€
➤ <u>Mémoire d'Opale :</u>	50€	➤ <u>Croix Rouge :</u>	50€

#### **5 – DELIBERATION POUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (DE 2025\_04)**

Monsieur le Maire, expose le contenu de sa proposition de Budget Primitif en résumant les orientations générales de celui-ci comme s'en suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
Charges de gestion courante	480 537.33€	Dépenses d'équipement
Charges financières	0€	Dépenses financières
Charges exceptionnelles	1 300.00€	
Virement à la section d'investissement	50 000.00€	Opération Patrimoniale
<b>TOTAL</b>	<b>531 837.33€</b>	<b>TOTAL</b>
<b>RECETTES</b>		
Recettes de gestion courante	183 192.18€	Résultat 2024 reporté
		Capitalisation excédent fonctionnement
		FCTVA
Résultat 2024 reporté	348 645.15€	Virement section fonctionnement
<b>TOTAL</b>	<b>540 851.52€</b>	<b>TOTAL</b>

La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 540 851.52€ et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 198 156.17€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Budget Primitif 2024 :

- section de fonctionnement :	<b>540 851.52€</b>
- section d'investissement :	<b>198 156.17€</b>

## **8 – DELIBERATION POUR UNE DEMANDE DE FOND CONCOURS AUPRES DE LA CA2BM POUR LE REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DANS L'EGLISE (DE 2025\_06)**

Vu les modalités d'attribution des fonds de concours adoptées par délibération n° 2023-59 du conseil d'agglomération en date du 09 mars 2023

Vu le règlement d'attribution attendant à la création du dispositif d'aide à l'investissement communal dit « fonds de concours »

Considérant le projet de la commune de WIDEHEM relatif au remplacement du chauffage dans l'église dont le coût prévisionnel s'élève à 8 707.33€ HT

### **Plan de financement prévisionnel**

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant
CHAUFFAGE	8 707.33€	CA2BM - Fonds de concours	4 353.00€
		Fonds propres	4 354.33€
Total	8 707.33€	Total	8 707.33€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- d'approuver le plan de financement de l'opération
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la CA2BM un fonds de concours « aide à l'investissement communal » à hauteur de 4 353€
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération

## **9 – REDACTION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme la Sous-Préfète a demandé à l'ensemble des communes la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde afin de s'organiser rapidement en cas d'événement dramatiques majeurs naturels, climatiques, sanitaires, technologiques. (modification du climat, tensions géopolitiques, transport sur l'A16 proche, présence proche d'ensembles industriels, ..)

Il a commencé à rédiger ce PSC qui nécessite une réflexion commune, complète et complexe.

Monsieur le Maire avait sollicité l'ensemble du conseil par mail pour connaître les compétences et matériels que chacun pourrait mettre à disposition mais pas de réponse...

Les conseillers prétendent que lorsqu'une catastrophe arrive, cela se fait naturellement et qu'ils ne peuvent prévoir qu'ils seront présents au moment de l'événement ou que le matériel soit encore disponible le moment venu.

## **10 – INSTALLATION DE CHICANES RUE PASTEUR**

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs habitants et familles se sont plaints de la vitesse excessive des autos, camions, tracteurs et qu'ils ont réclamé une solution efficace pour les obliger à ralentir.

Lors de la dernière réunion, le Conseil avait émis un avis favorable pour l'installation d'une chicane.

La brigade de gendarmerie, venue sur place à ce sujet, a confirmé qu'une installation de cette nature serait utile.

Monsieur le Maire informe qu'il est en attente d'une réponse du Département. Elle sera dans la ligne droite au niveau du radar pédagogique. Celui-ci sera alors déplacé.

## **11 – AMENAGEMENT PLACE DE LA VICTOIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de la dernière réunion, la majorité des conseillers avait émis un avis défavorable sur le projet du CAUE (conseil du Département) qui consistait à mettre la place de la victoire en sens unique avec un petit aménagement paysager. Monsieur le Maire avait donc demandé que chacun réfléchisse à ce qui pourrait être fait.

Après un tour de table, plusieurs propositions sont données : uniquement un enrobé (5 conseillers), un enrobé et un aménagement au niveau de l'arrêt de bus, devant le chartil (4 conseillers), et enfin, un enrobé avec un aménagement de places de parking et devant l'arrêt de bus (2 conseillers).

Par conséquent, la place de la victoire sera refaite avec uniquement un macadam renforcé. Le maire propose de profiter de ces travaux de revêtement pour enfouir les réseaux aériens disgracieux et rendre ainsi la place du village avec son église plus esthétique. Des devis seront demandés.

## **12 – RECENSEMENT DE LA POPULATION : Analyse**

En 2009 il y avait 269 habitants contre 237 en 2025.

On regrette cette nette diminution de la population. Phénomène sociétal, inéluctable que l'on observe dans d'autres villages ruraux. Chez nous, la rareté des parcelles constructibles contribue également à ce phénomène.

## **13 – TRAVAUX EGLISE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la dernière réunion, il a fait faire des devis concernant la restauration des vitraux et le chauffage de l'église.

Pour les vitraux, (nef et chœur) cela reviendrait à 42 100 €

Après un tour de table, la majorité des conseillers estime que dans un premier temps, la commune prendra en charge le chauffage à hauteur de 10 448.80€ TTC . Une subvention est réclamée.

Les vitraux feront l'objet d'une demande d'aide financière, la réparation concernera les 2 baies de la nef qui présentent d'importants défauts d'étanchéité. Celle du chœur qui nécessite l'intervention d'un tailleur de pierre sera effectuée plus tard.

## **14 – CONTROLE DES ASSAINISSEMENTS AUTONOMES PAR LA CA2BM**

Monsieur le Maire explique que la CA2BM était obligé de contrôler le village car cela n'avait jamais été fait.

Dans le cadre de ses compétences, elle doit respecter les dispositifs de la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle de l'environnement » dont notamment, le contrôle des installations à minima une fois tous les 10 ans par un agent agréé du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Un courrier de la CA2BM a été adressé à cet effet le 11 février à l'ensemble des résidents du village.

Ce courrier précise que le contrôle obligatoire sera soumis à une redevance de 66 euros.

Le Conseil municipal regrette que cette taxe soit à la charge des propriétaires déjà contraints de se mettre en conformité avec la réglementation.

## **15 – COURRIER RIVERAIN RUE DE DANNES ET DIVERS**

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une lettre de plainte concernant le ruissellement des eaux pluviales « Rue de Dannes ».

Il demande aux conseillers leurs propositions.

Il rappelle que ce sujet est récurrent.

Que cette rue est étroite et encaissée, elle reçoit les eaux pluviales de divers endroits, qu'il n'existe aucune évacuation, que le passage d'engins lourds aggrave la situation.

Le maire avait adressé à la plaignante un courrier faisant état de cette situation, le 30 octobre 2010.

Il avait proposé au Conseil municipal divers projets pour modérer l'écoulement des eaux : création d'un bassin de rétention (2014), plantation d'arbres pour freiner le ruissellement venant de l'autoroute (2016),

limitation de la circulation par sens unique (2010). Pour des raisons diverses, ces projets n'ont jamais pu aboutir.

On propose d'effectuer des « saignées » sur les bas-côtés du chemin de Neufchâtel pour atténuer le ruissellement sur cette voie qui contribue à inonder la rue incriminée.

Le sujet sera de nouveau posé lors de la prochaine réunion après étude lors de forte pluie. En attendant, des travaux de finition de la chaussée sont prévus ce printemps mais la stagnation des eaux n'aura-t-elle pas raison de cette nouvelle intervention ?

Enfin, le Maire rappelle que les ateliers gratuits et mensuels « équilibre et prévention des chutes » animés bénévolement par un professionnel du sport attirent de plus en plus de participants, que cette initiative originale mérite d'être encouragée et valorisée et invite l'Assemblée à relater l'information.

-

*L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22h00.*